

ABONNEMENT

Un an..... 18 fr.  
Six mois..... 9 »  
Trois mois..... 4 50

# L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne.. » 20  
Réclames, — .. » 30  
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 19 DÉCEMBRE

## Le discours de M. Poubelle

Nous ne professons pour le gouvernement, ni pour ses ministres, préfets et autres fonctionnaires — on le sait de reste — une admiration sans bornes. Cependant, comme le discours prononcé le 15 décembre, par M. le Préfet de la Seine, *alias* M. Poubelle, à la séance du Conseil municipal parisien, semble régler également la situation et l'avenir administratifs des villes de province, — de Saumur et des autres cités — nous reproduisons les parties les plus saillantes de ce discours.

Il s'agissait de répondre aux orateurs du groupe soi-disant ouvrier soutenant, comme ils le font chaque année, inutilement d'ailleurs et ils ne volent pas leur échec, que le budget de la ville est établi de telle façon qu'une très faible partie de la charge retombe sur les bourgeois, tandis que la population ouvrière paie presque tout.

M. Poubelle s'est exprimé dans les termes suivants :

« On voudrait que tout fût pour le mieux dans la plus belle des villes. Cet idéal de bien-être que chacun poursuit pour son compte sans pouvoir l'atteindre que rarement, on voudrait que ce fût l'Etat qui se chargeât de l'assurer à tous. C'est une chimère !

« On a semblé se faire l'écho de sentiments de haine dont seraient animés certains hommes et que d'autres hommes s'appliquent à entretenir.

« Je tiens à déclarer hautement que rien dans nos lois actuelles ne justifie ce dénigrement.

« On vous dit : « Il faut prendre la fortune là où elle est ». Et on ne fait pas autrement en effet. On ne prend rien là où on ne doit rien prendre.

« Et c'est pour ce motif qu'on ne prend rien à l'ouvrier, ou tout au moins qu'on ne lui prend que peu de chose.

« ... Pour les impôts directs, quelle est la situation à Paris de ceux qui ont peu ?

« La population ouvrière, celle qui habite des locaux d'une valeur inférieure à 600 francs, ne paie aucune contribution, ni personnelle, ni mobilière.

« Passons à l'octroi qui produit à Paris 152 millions. On a l'habitude de dire : « C'est l'ouvrier qui paie l'octroi ! » L'allégation est inexacte. Les denrées de luxe sont lourdement taxées ; les denrées de consommation courantes sont dégrévées.

« Le pain, cela va sans dire, n'est pas taxé ; la plupart des fromages, les pommes de terre, les haricots, les fèves, ne sont pas taxés ; les poissons de grande consommation, la morue, la raie, les harengs, etc., etc., ne le sont pas. On n'a taxé que les poissons de luxe.

« Restent les vins, les boissons. Or, nous sommes d'accord avec le Parlement pour en réclamer le dégrèvement.

« Sur les autres objets, l'ouvrier ne paie rien ou presque rien à l'octroi. On le trompe donc sciemment, quand on soutient qu'il paie l'octroi, lui qui n'a rien, au profit de ceux qui ont quelque chose.

« Si de la situation générale des ouvriers

noos en venons à examiner la condition spéciale des ouvriers de la Ville de Paris, nous voyons qu'elle a consacré 5 millions au relèvement des salaires des onze mille ouvriers qu'elle emploie.

« Qu'on ne vienne donc pas dire que la République tolère que les pauvres se soient écrasés : c'est le contraire de la vérité.

« Que l'on ne vienne pas dire ici aux ouvriers que la Ville de Paris ne fait rien pour eux. Elle fait plus qu'elle ne peut, plus qu'elle ne doit... Voilà la vérité !

« Il importait, Messieurs, de protester contre les paroles de haine que l'on souffle à la population ouvrière. Vous feriez beaucoup mieux de l'encourager à travailler, à économiser...

« Vous parlez souvent au nom des travailleurs qui ne travaillent pas ; je vous parle, moi, de ceux qui travaillent, de ceux qui cherchent dans leur activité le moyen d'améliorer leur situation.

« Mais quelque amélioration qu'on introduise dans les lois, l'ouvrier n'en restera pas moins l'artisan principal de sa destinée.

« L'égalité des droits doit être complétée par l'égalité de l'effort et de la persévérance dans le travail et dans l'épargne.

« Ce sont là des vertus dont rien ne dispense.

« Il faut placer à côté du travail l'épargne qui le féconde

« C'est ainsi que se comportent les « Prévoyants de l'Avenir » et les autres sociétés d'assurance et de capitalisation des économies qui nous donnent le spectacle d'une véritable fraternité. Ces institutions nous indiquent comment peut être pratiquement améliorée la situation des ouvriers. Ce n'est pas en ruinant les riches que vous enrichirez les pauvres. »

## Chambre des Députés

Séance du mardi 18 décembre

### L'élection du Président

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président de la Chambre.

Devant la Chambre au complet, le président proclame alors les chiffres du scrutin.

M. BRISSON..... 249 suffrages

M. MÉLINE..... 213 »

Voix diverses..... 25

En conséquence, M. Brisson est proclamé président de la Chambre des députés.

Ces résultats sont sévèrement accueillis ; les radicaux et les socialistes applaudissent, pendant que le centre demeure silencieux.

Les députés ouvriers crient : « Vive la sociale ! »

L'opinion générale s'accorde à convenir que cette nomination est un véritable échec pour le gouvernement.

### Crédits supplémentaires

L'ordre du jour appelle la discussion : 1° du projet de loi concernant l'ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1894 ; 2° l'ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

Le vote à mains levées d'ouvertures et d'annulations de crédits durait depuis une demi-heure, lorsque M. Rouanet, incapable de se maîtriser, crie : « C'est un escamotage ! »

Le président l'invite à retirer son expression. M. Rouanet insiste pour avoir la parole, il

l'obtient et finalement ajoute que ces votes successifs sont tous une vraie comédie.

M. Poincaré est obligé d'intervenir, pour justifier le rapport en question, dont tout le monde vote les nouveaux crédits, sans en avoir même pris connaissance.

M. Rouanet en profite pour remonter à la tribune et développer, d'une manière formelle, sa protestation. En fin de compte, il dépose un projet de résolution, invitant la Chambre à surseoir à toute discussion et à ajourner son rôle d'ensemble jusqu'à ce que le gouvernement ait distribué un autre rapport plus explicatif, notamment sur les 4 millions nouveaux demandés pour le Soudan.

M. Cochery, rapporteur général du budget, réplique et donne les explications complémentaires et indispensables.

Après cette réponse, on procède au vote par 349 voix contre 122.

Le projet Rouanet est repoussé.

La Chambre continue à voter de nouveaux crédits ou d'annuler les anciens restés inemployés.

M. d'Aillières déclare qu'il lui est impossible, en conscience, de voter de nouveaux crédits supplémentaires, sur la foi d'un rapport distribué la veille seulement.

M. Doumer interrompt M. d'Aillières pour dire que, s'il vote lui-même ces 50 millions de crédits nouveaux, c'est par résignation.

M. Poincaré intervient pour affirmer que tous ces crédits sont justifiés, parce qu'on est en face d'une situation budgétaire très fâcheuse.

Au cours de ses explications, le ministre reconnaît ensuite qu'on abuse des crédits supplémentaires, mais, dit-il, désormais le gouvernement y veillera.

M. Pelletan. — Le gouvernement convient qu'on abuse vraiment des crédits supplémentaires, et nul ne veut en assumer la responsabilité.

Ainsi, le ministre affirmait tout à l'heure que le gouvernement n'était pour rien, par exemple, dans les crédits nécessaires pour le Soudan.

Et c'est quand on vient d'engager le pays dans de nouvelles expéditions coloniales, que le ministre vient dire : « Je n'y puis rien ; je n'y suis pour rien. »

Puisque le déficit actuel est issu de détestables pratiques gouvernementales et favorisé par de détestables complaisances parlementaires, on ne pourra l'enrayer.

Au moment du vote le tumulte recommence.

Les socialistes demandent le renvoi à jeudi, mais par 390 voix contre 120, le renvoi est repoussé.

Enfin, les crédits supplémentaires sont votés, dans leur ensemble, par 349 voix contre 97.

Demain, à 2 heures, séance publique.

## Les I de M. Rouanet

La Petite République met des points sur les I de M. Rouanet. Elle précise donc les allusions que le député socialiste a faites dans son discours à la Chambre. Elle nomme :

« Le financier véreux qui fut si maltraité par les considérants du tribunal correctionnel, le richissime banquier qui se promène encore avec la croix de la Légion d'honneur sur

la poitrine après avoir vingt fois échappé à Mazas, pour des raisons qu'il est facile de deviner : c'est le baron Erlanger.

« Quant au député, ancien agent d'affaires de M. Wilson, qui fut décoré pour avoir rendu, en Roumanie, des services exceptionnels aux frères Berthier, il est moins connu ; mais il serait injuste de le priver de la célébrité à laquelle il a tous les droits : c'est M. Nivert, député de la Vienne.

« Il est nommé en toutes lettres dans le rapport de M. Brousse, qui affirme que c'est à des influences malsaines qu'il dut sa décoration.

« Pourquoi donc M. Nivert siège-t-il paisiblement dans les rangs de la majorité, et pourquoi toutes les mains se tendent-elles encore vers lui ? »

En effet, pourquoi, si ces accusations sont vraies ?

## Histoire de buvette

Il nous revient à la mémoire, à l'occasion de la proposition faite samedi, à la Chambre par M. de Bernis, de supprimer la buvette parlementaire, une anecdote qui remonte, d'ailleurs, à la précédente législature.

M. Clémenceau, alors député, avait remarqué un de ses collègues, radical comme lui, qui avait l'habitude, tout en soutenant de longues discussions à la buvette, de faire prestement passer, de la table dans la poche de sa redingote, des gâteaux, sandwiches et autres menues friandises destinées évidemment à compléter, sinon à former, le menu de son festin du soir.

M. Clémenceau se posta un jour derrière ce collègue, et, très habilement, subtilisait les victuailles au fur et à mesure qu'elles tombaient dans sa houpelande.

Notre honorable, auquel la chaleur de la discussion ne faisait pas perdre la tête, ne tarda pas à donner des signes d'inquiétude en constatant, par une discrète pression de ses basques, que celles-ci pendaient flasques le long de son pantalon en tire-bouchon.

Bref, il n'y tint plus et se retournant subitement pour deviner la cause du prodige, il trouva M. Clémenceau en train d'opérer.

On devine sa fureur.

La vengeance suivit bientôt.

A quelques jours de là, on avait à nommer, tout comme on l'a fait hier, le président de la Chambre.

M. Clémenceau était candidat. Il fut battu, au bénéfice de l'âge, par M. Méline, grâce à la voix de son collègue radical que l'aventure avait transformé instantanément en un modéré plein de fougue.

## Japonais et Chinois d'Europe

On signale, dans toute la presse, l'épidémie d'agitation sévissant sur tous les Parlements d'Europe.

La Chambre française en a été atteinte, on ne le sait que trop. Mais la Chambre autrichienne a subi, avant la nôtre un accès semblable.

La séance a été des plus tumultueuses. La question posée était des plus graves : l'extension du droit de suffrage en Bohême.



Un ministre, M. de Planer, a soutenu la thèse que les divers Etats, membres de l'empire, formaient une « coalition ».

Les députés libéraux, tous dévoués à l'unitarisme allemand, ont violemment protesté. Ils ont déclaré que « les libéraux étaient les Japonais de l'Europe et que les conservateurs en étaient les Chinois ».

Nous laissons aux libéraux autrichiens la responsabilité de leur classification.

## L'épuration des Alcools

M. Fleury-Ravarin, député du Rhône, vient de déposer la proposition suivante, tendant à rendre obligatoire, sous le contrôle de l'Etat, l'épuration des alcools destinés à la consommation, et à prescrire la dénaturation à la distillerie des alcools destinés aux usages industriels :

« Article 1. — Le contrôle hygiénique des alcools de toute origine produits en France, à l'exception des eaux-de-vie provenant de la distillation des vins, cidres, poirés, marcs, lies, cerises et prunes, est confié à l'administration des contributions indirectes.

« Art. 2. — Les alcools destinés à la consommation seront soumis, avant leur mise en circulation, à une épuration obligatoire effectuée soit dans les lieux mêmes de production, soit dans les établissements spéciaux de rectification.

« L'administration s'assurera, au moyen d'analyses pratiquées sur échantillons dans ses laboratoires, que la quantité d'impuretés ne dépasse pas le maximum de tolérance déterminé par le décret prévu à l'article 3 ci-après.

« Art. 3. — Le maximum d'impuretés que pourront contenir les alcools livrés à la consommation, sera fixé par un décret rendu après avis du comité consultatif des arts et manufactures et du comité consultatif d'hygiène de France.

« Art. 4. — Tout alcool contenant une quantité d'impuretés supérieure au maximum de tolérance fixé par l'article précédent ne pourra être mis en circulation.

« Il sera soumis à une nouvelle épuration ayant pour but de lui donner le degré de pureté légal, à moins que le distillateur ne préfère le dénaturer.

« Art. 5. — Les alcools destinés aux usages industriels devront être dénaturés par les soins de la régie avant leur sortie de la distillerie.

« Il est fait exception à cette prescription : 1° pour les alcools destinés aux industries désignées par le comité consultatif des arts et manufactures comme ne pouvant pas supporter la formule générale de dénaturation ; 2° pour les alcools destinés à l'exportation. Ces

derniers devront être accompagnés d'un titre spécial de mouvement qui sera déchargé par la douane.

« Art. 6. — L'entrée en France sera refusée à tout alcool de provenance étrangère qui n'aurait pas le degré de pureté légal, à moins que l'importateur n'accepte de le diriger soit sur une usine de rectification, soit sur les locaux désignés par la régie pour la dénaturation.

« Art. 7. — Les frais d'analyse seront couverts au moyen d'une taxe de 15 centimes par hectolitre d'alcool soumis à la vérification de la régie.

« Art. 8. — Toute contravention à la présente loi sera punie : 1° de la confiscation des alcools ; 2° d'une amende qui ne pourra être inférieure à 500 francs ni excéder 5,000 francs.

« Art. 9. — Un règlement d'administration publique déterminera les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de la présente loi. »

MM. Léon Say, Paul Delombre, Ribot, Georges Graux, Gruet, Delbet, Plissonnier, Rose, Georges Berger, Trelat, etc., ont signé la proposition de M. Fleury-Ravarin.

## Les Rengagements dans l'armée coloniale

Le ministre de la marine vient d'adresser à MM. les vice-amiraux commandant en chef, préfets maritimes, la circulaire suivante :

« Messieurs, aux termes des dispositions contenues dans l'article 14 du décret du 4 août 1894, les engagements dans l'armée coloniale peuvent être souscrits pour une durée de un, deux, trois et cinq ans.

« D'autre part, les militaires rengagés ne peuvent être admis, conformément aux prescriptions de l'article 15 dudit décret, à contracter un nouveau rengagement que lorsqu'ils sont dans leur dernière année de service.

« Il peut arriver, par suite, que des militaires liés au service par des engagements de un, deux ou trois ans se trouvent, eu égard à l'époque rapprochée de l'expiration de leur contrat, indisponibles pour le service colonial, sans avoir la possibilité de remédier à cette situation par un nouveau rengagement.

« Comme il importe d'utiliser pour la relève coloniale tous les militaires de bonne volonté, j'ai décidé que les rengagés qui ont plus d'un an de service à accomplir pourront être désignés pour suivre une destination coloniale, sous la réserve qu'ils prendront, par écrit, l'engagement de contracter un nouveau rengagement lorsqu'ils se trouveront dans les conditions déterminées par l'article 15 (dernier alinéa) du décret du 4 août 1894.

« Je vous prie de vouloir bien donner des instructions en conséquence. »

## INFORMATIONS

### La Légion d'honneur

MM. Marcel Habert et Pierre Richard ont déposé un amendement au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1895 et portant que « à dater de la présente loi, la Légion d'honneur ne pourra être décernée que pour services militaires. »

### Les scandales de Marseille

M. Albarèl, juge d'instruction à Marseille, a donné sa démission.

### Un capitaine en conseil de guerre

Châlons-sur-Marne, 18 décembre. — Le conseil de guerre du 6<sup>e</sup> corps a condamné à la destitution et à un an de prison pour absence illégale le capitaine L..., chevalier de la Légion d'honneur, trésorier du 433<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Toul.

### Encore un espion allemand

Lille, 18 décembre. — Le parquet de Lille recevait tout récemment une plainte en escroquerie contre un étranger qui était descendu au café Jean et s'était fait inscrire sous le nom de D..., ingénieur suisse.

De graves soupçons d'espionnage pesaient en outre sur lui. Hier soir, le parquet pratiqua une perquisition au domicile de cet ingénieur qu'on croit allemand et saisit des papiers qui établissent nettement l'escroquerie. D... n'a pas été arrêté, mais on le surveille de très près.

### Les accidents du travail

Le tribunal civil de Reims a consacré trois audiences à un procès entre patron et ouvriers. Il s'agissait d'une question de responsabilité du patron en matière d'accident. Deux ouvriers, les nommés Magnani et Rumeau, ayant été employés aux travaux d'adduction des eaux de la ville, avaient été atteints de paralysie des jambes après avoir travaillé longtemps à l'air comprimé. Ils demandaient des dommages-intérêts à l'entrepreneur, M. Barré. Le ministère public a soutenu que la faute du patron doit être appréciée en raison directe des dangers courus par l'ouvrier. Le tribunal a condamné l'entrepreneur à payer une pension viagère de 540 francs aux deux plaignants.

### Voleurs masqués

Jeudi dernier, vers sept heures du soir, deux audacieux malfaiteurs masqués se sont introduits, par une porte de service donnant sur la montagne, dans la maison de M. Fontaine, trésorier-payeur des finances à Foix. Ils se sont jetés sur une servante, l'ont bâillonnée, ligottée, et se préparaient à la jeter dans une mare attenante à la maison, près de laquelle cette servante a été retrouvée peu d'instants après sans connaissance.

Quelques jours avant cet attentat, cette bonne, qui est de nationalité allemande, avait reçu une lettre lui intimant l'ordre de quitter le service de M. Fontaine.

### Enfant brûlé

Un grave accident est arrivé avant-hier, à Paris, rue Germain-Pilon.

Quatre bébés étaient restés seuls dans une chambre et, s'étant mis à jouer, l'un d'eux approcha une bougie du berceau où se trouvait le dernier né. Les draps prirent feu.

Aux cris des enfants on accourut.

Mais le pauvre petit être, quand on put le retirer de sa couche, avait déjà le corps couvert de brûlures ; la face ne formait qu'une plaie ; les yeux étaient presque perdus.

Il a été transporté d'urgence à l'hôpital Lariboisière.

## BULLETIN FINANCIER

18 décembre 1894.

Les dispositions du marché sont bonnes. Une dépêche de source anglaise a annoncé que la reine des Hovas se désistait d'accepter l'ultimatum du gouvernement français. Mais jusqu'à présent rien n'est venu confirmer cette nouvelle dont l'origine nous paraît tant soit peu suspecte.

Le 3 0/0 finit à 101 35. Nos appréciations sur nos rentes ne varient pas.

Les sociétés de crédit sont en bonne tendance. Le Foncier s'avance à 920. Les nouvelles obligations communales 1879 dont l'intérêt se trouve réduit à 73, bénéficieront naturellement de l'engagement pris par la Ville de Paris de ne pas rembourser pendant quinze années ; par suite elles se trouvent garanties contre toute réduction d'intérêt et contre tout rachat anticipé.

Le Crédit Lyonnais sur lequel nous avons attiré l'attention est toujours très ferme, on paraît voir des cours plus élevés.

Nos grands chemins sont un peu plus lourds.

Le Suez est toujours en grande faveur.

L'Italien reste stationnaire à 86 70. La nomination du nouveau ministre des finances produit bon effet sur la rente Extérieure qui s'avance à 73 5/32.

Un peu d'hésitation sur les fonds ottomans. Les fonds austro-hongrois sont très demandés.

En Banque, l'action de la Compagnie des Indes occidentales s'inscrit à 508.75.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

### Les Tramways de Saumur

Dans la *Revue universelle* (!) des chemins de fer dont il est le rédacteur en chef sous le nom de EMILE DE HAM, M. Francq — pour nous intimider sans doute — se vante d'avoir conduit deux fois en police correctionnelle et deux fois fait condamner le gérant du journal *La Voie Ferrée*.

Nous avons pris nos renseignements.

A M. Emile de Ham et au *Courrier de Saumur*.

## L'ALCYONE

Par Pierre Maël

Elle l'entraîna sous cette même charmille où, quelques mois auparavant, le jeune homme convalescent avait obtenu d'elle la promesse si longtemps attendue et désirée.

Quand ils se furent assis en face l'un de l'autre, Hira commença le cruel dialogue.

— Ecoutez-moi et pesez mes paroles. — Supposez un instant que vous vous êtes trompé sur mon compte, que la promesse qui vous engage a été surprise à votre bonne foi. Poursuivrez-vous le scrupule de la parole donnée jusqu'à la conserver en pareil cas ?

Philippe fut troublé par ce préambule.

Il répondit, néanmoins, avec la plus grande franchise :

— Mademoiselle, si je saisis bien le sens de vos paroles, il y aurait eu de ma part une erreur dont vous voulez détruire les conséquences. Je ne sais en quoi peut consister cette erreur, mais ce que je sais bien, c'est

qu'en demandant à M. Louis Rimbault la main de sa fille, c'est vous, vous seule, que j'aimais, vous seule dont j'ai souhaité de devenir...

A son tour, elle l'interrompit.

Ses yeux brillaient d'un éclat extraordinaire, son sein gonflé contenait à peine son émotion.

— Philippe, — dit-elle, — je ne pouvais attendre de vous que grandeur d'âme et générosité. Il m'est donc impossible de ne pas me mettre à votre hauteur. Vous êtes le meilleur, le plus vaillant des hommes. Mais, aussi grand que soit votre cœur, éclaterait-il sous un secret aussi cruel que celui dont les lettres que j'ai lues m'ont apporté la révélation ?

— Mais, quel secret, ma pauvre enfant ? — Regardez-moi donc bien. Ne voyez-vous donc pas sur mes traits l'atroce souffrance que j'endure ? Ne lisez-vous pas que rien ne serait comparable pour moi au malheur de vous perdre ?

— Et, pourtant, s'il vous fallait me perdre ? Il eut un cri de désespoir.

— Ah ! tenez, Hira, je vous en conjure, — plus de ces réticences qui me tuent en prolongeant mes tortures. Si vous me parlez ainsi,

c'est que ce malheur, dont je ne connais pas même la nature et l'étendue, est déjà consommé. Vous me signifiiez sans doute que tout est fini entre nous.

Elle se tordit les mains.

— Mais, vous-même, Philippe, ne comprenez-vous pas que je ne puis vous en dire davantage, que j'ai trop présumé de mes forces en croyant qu'il me serait possible de vous confier les motifs de mon chagrin ? — Supposez, une fois encore, que la femme que vous aimez, — femme, je le suis bien à cette heure, puisque la douleur vient de me mûrir en quelques heures, — porte inconsciemment la responsabilité d'une tache antérieure à sa naissance. Accepteriez-vous encore de me donner votre amour ?

Pauvre enfant ! Elle en était à ce paroxysme de la souffrance où l'esprit s'égare au point d'exagérer les choses les plus simples. Rien dans l'aveu de Jeanne ne pouvait expliquer un tel découragement de sa fille. Pourquoi Hira, par un scrupule hors de proportion avec sa cause, infligeait-elle à son fiancé et à elle-même cet effroyable déchirement ?

— Quoi ! — s'écria Philippe désolé, — le malheur est-il complet, si grand, que le cou-

rage et l'amour d'un honnête homme n'y puissent apporter de remède ? Est-il donc impossible qu'à force de vous aimer j'efface de votre pensée je ne sais quels souvenirs pénibles qui viennent, à la dernière heure, se dresser entre le bonheur et nous ?

Elle fit un suprême effort, se raidissant contre son propre entraînement :

— Seriez-vous donc homme à briser votre épée, à sacrifier vos goûts et vos préférences, vos ambitions et les hautes destinées auxquelles vous appelez peut-être votre carrière, pour l'amour d'une pauvre enfant comme moi, que la leçon du passé oblige à faire équilibre en face de l'avenir ?

Il tremblait d'une fiévreuse impatience.

— Ah ! je vous en conjure, mademoiselle, expliquez-vous. Dites-moi pourquoi toutes ces paroles qui bourdonnent confusément à mes oreilles, pourquoi cette solennité de vos réflexions qui me plongent dans la plus néfaste des incertitudes. A quel titre me demandez-vous le sacrifice de ma carrière et de mes ambitions ?

Et, tout émotionné, il continua ainsi :

— Ne puis-je donc vous aimer, et, par respect même pour cet amour, lui vouer tous mes



mur qui enregistre pieusement ses assertions, nous répondrons simplement ceci :

M. Francq dénature la vérité.

M. Francq essaie de créer une équivoque. IL EST INEXACT que le gérant de *La Voie Ferrée* ait été condamné pour avoir diffamé personnellement M. Francq.

M. Francq voudrait faire croire qu'il a déjà fait condamner des journaux coupables (??), comme nous, de lui avoir mis le nez dans son passé.

C'est une erreur.

Jamais un journal n'a été condamné pour avoir dit : « Francq, l'administrateur des Voies ferrées économiques, a fait faillite à telle ou telle époque ».

Jamais aucun journal — pas même l'*Echo Saumurois* — ne sera condamné.

La vérité est que *La Voie ferrée* et *le Peuple* de Lyon ont été condamnés, le premier à 50 fr., le second à 16 fr. d'amende et tous les deux à 20 sous de dommages-intérêts, pour avoir dit de dures vérités à une Société dont Francq est administrateur (Voies ferrées du Dauphiné).

Encore ces deux journaux n'ont-ils été condamnés que parce qu'ils ont laissé passer les délais pour faire la preuve... qui est admise en pareille matière, quoi qu'en pense le *Courrier de Saumur*.

D'ailleurs, le *Peuple* annonçait ainsi sa condamnation :

« ... Nous pouvons dire que M<sup>e</sup> Marietton, notre avocat, a donné lecture d'un dossier si intéressant que les juges ne nous ont condamné qu'à 16 francs d'amende et qu'ils ont refusé à M. Francq les cinquante insertions qu'il réclamait.

» Ajoutons que notre acquittement n'aurait fait aucun doute, si nous avions signifié, dans les cinq jours, notre intention de faire la preuve, ainsi que l'exige la nouvelle jurisprudence de la Cour de cassation. »

Donc, pas d'équivoque.

Francq n'a jamais fait condamner ni même poursuivi ceux qui ont dit :

L'administrateur des *Voies ferrées économiques* a un passé commercial et... industriel déplorable.

Cela nous l'avons dit, mais rien que cela. ET NOUS LE PROUVERONS.

Voilà pourquoi nous ne craignons rien.

#### SAUMUR

##### La soirée de l'Ecole Industrielle

Samedi dernier, les élèves de l'Ecole Industrielle donnaient, en l'ancienne salle de dessin, une soirée dramatique et musicale. L'espace nous étant, — malheureusement — limité, nous ne pouvons donner qu'un compte-rendu très sommaire.

Sous la direction de leur proviseur M. Ri-

efforts, tous mes élans vers la gloire, afin de vous en offrir les prémices ?

— Non, fit-elle en hochant la tête, — ce n'est point la gloire que je vous demande, mon ami. C'est votre vie à toute heure, votre présence auprès de moi. Je n'ai plus ni père ni mère, Philippe. Et puis-je mieux trouver cette amitié, cette protection qu'au bras d'un mari ? Si vous l'avez conçu autrement, quelle idée vous êtes-vous donc faite du mariage ? Et si vous me refusez ce sacrifice, que puis-je vous demander plus tard, aux heures des communes tristesses ?

Cette fois, Philippe se méprit.

Un sentiment plus violent, celui d'une sourde irritation, succéda au sentiment que lui avait inspiré l'amère perspective de la séparation.

Il se révolta.

— Oh ! s'écria-t-il avec emportement, — je lis clairement dans votre pensée, mademoiselle. Aussi bien aurais-je dû m'y attendre. Le pauvre mort me l'avait annoncé quelques instants avant d'avoir quitté ce monde.

— Quel mort ? — interrogea Hira, les yeux dilatés par la surprise.

— Celui à la mémoire duquel vous n'avez pas même accordé une larme, mon pauvre ami

golage, les jeunes gens de l'Ecole avaient édifié, au milieu d'un verdoyant décor, une jolie petite scène « de famille ». Les places étaient, dès l'ouverture de la porte, prises d'assaut par un auditoire disposé à l'enthousiasme et qui ne ménagea point son approbation aux artistes en germe, approbation d'ailleurs méritée pour le bon vouloir et l'absence de prétention dont chacun a témoigné.

Nous ne jugerons point, l'un après l'autre, les morceaux et pièces exécutés ; nous nous bornerons à noter particulièrement un garçon doué d'une saisissante voix de soprano menacée d'une mue prochaine, ce qui est grand dommage pour lui, car on ne sait quel timbre sortira de cette transformation physique, si même timbre quelconque en sort. Passons au crible du silence les soli de flûte et de violon par trop enfantins et dont on ne saurait tirer aucun augure pour l'avenir.

Quant aux récitants, aux monologuistes, le soin très louable qu'ils apportent au polissage et à la netteté de leur diction les entraîne, par moments, à des soulèvements et à des « temps » également excessifs et prolongeant outre mesure la représentation. Nous croyons être plus utile à ces enfants, en leur présentant de sages conseils qu'ils accueilleront comme il leur plaira, qu'en les écrasant d'éloges hyperboliques et dangereux auxquels les jeunes amateurs auront — nous l'espérons du moins — le bon sens de n'attacher qu'une créance relative et très mitigée.

#### Accident

Hier, dans la soirée, le fils de M. Petit, pâtissier, rue de la Comédie, triturant des amandes dans une machine spéciale, s'est engagé la main dans cette machine qui lui a broyé deux doigts. Il a été conduit à l'hospice pour y recevoir les soins que réclamait son état.

Cet accident a douloureusement impressionné la famille Petit et ses nombreux amis et voisins.

#### Eglise St-Nicolas de Saumur

##### Retraite préparatoire à la fête de Noël

Tous les jours de cette semaine, le R. P. Léon, capucin, prêchera, le matin, à 7 h. 1/2, aux jeunes filles ; l'après-midi, à 3 heures, aux dames ; le soir, à 8 heures, à tous les fidèles.

Le mardi et le jeudi soir, le R. P. s'adressera spécialement aux hommes, auxquels la grande nef de l'église sera réservée.

#### MONTREUIL-BELLAY

##### Sainte-Barbe et Sainte-Cécile

Dimanche dernier, les pompiers de Montreuil-Bellay s'unissaient à la *Musique municipale* pour fêter ensemble leurs saintes patronnes respectives. Dans la journée, avaient eu lieu les exercices professionnels et le concert obligatoire ; et, le soir, enfants de la pompe et musiciens s'asseyaient au banquet préparé par M. Lemaitre, propriétaire de l'*Hôtel de la Galère*.

Deshars, tombé là-bas, presque sous vos yeux, à Sfax. Il m'avait bien dit que cet amour ne pouvait être qu'un jeu de votre égoïsme.

— M. Deshars est donc mort ? — questionna-t-elle hébétée

— L'ignorez-vous donc ?

» Eh ! qu'importe ! Vivant ou mort, il avait lu en vous mieux que moi, il avait deviné votre pensée et compris qu'après avoir brisé tous les jouets de votre enfance, vous vous feriez un plaisir de briser le cœur de l'homme assez fou pour vous aimer.

» Eh bien ! je suivrai votre exemple. Vous me renvoyez comme le plus vulgaire des amoureux, je ne vous donnerai pas la satisfaction de me voir pleurer sur mon deuil. Je ferai même mieux ; j'essaierai des consolations intimes, j'imposerai silence à ce qui fut mon amour, et se sera sans regrets, croyez-le bien, que je m'efforcerais d'oublier l'heure maudite où vous avez traversé ma voie.

Il avait repris sa casquette et s'était levé.

— Adieu donc, mademoiselle, — adieu du fond de mon cœur broyé. Soyez heureuse, si Dieu le permet. Perdez mon souvenir, oubliez jusqu'à mon nom, pour qu'il ne reste aucune trace du rêve menteur dont vous venez de

Bonne chère, vins de choix, rien ne manquait, cordiale camaraderie surtout. M. de Grandmaison, venu de Paris exprès pour assister à cette fête d'amis, présidait le banquet ayant, à sa droite et à sa gauche, MM. Dagan et Peigney, sous-officiers de la compagnie saumuroise représentant leurs collègues — en l'absence des officiers appelés en d'autres localités par des engagements antérieurs — sur l'invitation faite à nos pompiers par leurs « frères » de Montreuil, lors du banquet du 8 décembre. On remarquait, parmi les assistants, la plupart des conseillers municipaux de la commune et les représentants de la presse saumuroise.

Au dessert, après un discours très affectueux et très fin de M. de Grandmaison, on a chanté comme une bande de loriots. M. Picard, le directeur de la *Petite Loire*, y est allé, crânement, de ses romances patriotique et sentimentale, et M. Leroux — retour du Tonkin — ainsi que M. Fernay, le chef de la *Musique municipale*, nous ont servi des chansons d'un... poivré... ne le répétez pas.

Et dire qu'à dix heures, il a fallu — grelin de métier, va ! — quitter l'aimable président et les affectueux convives pour courir au train ! Pas de chance pour deux sous !

Et on pêchait hier matin ! On prenait des brochets de onze livres, et nous n'étions pas là !

O Crillon de Saumur ! O Tantale du journal !

#### Suicide par submersion

Avant-hier, dans la matinée, M. Peltier, propriétaire à Montreuil-Bellay, était prévenu qu'on voyait, flottant sur le Thouet, près de l'ancien pont, un cadavre qu'on supposait être le corps de M<sup>me</sup> veuve Breton, sa grand-mère. M. Peltier courut à l'endroit indiqué et retira effectivement de la rivière la malheureuse femme dont l'asphyxie remontait à quelques heures.

On ne peut attribuer qu'à un accès de démence causé par son grand âge (78 ans) la mort de M<sup>me</sup> Breton qui vivait de ses rentes et ne manquait de rien. On l'avait bien entendue disant quelquefois qu'elle était inutile sur terre et gênait ses enfants ; mais jamais elle n'avait manifesté l'intention de mettre fin à ses jours.

#### ANTOIGNÉ

##### Bonnes voisines

Dimanche dernier, la femme Bedeux, de Coulon, commune d'Antoigné, rentrait des champs — à ce qu'elle raconte — et portait la pitance à ses bestiaux remisés dans une cave, lorsque sa voisine, la femme Charpy, sortit de sa maison et, sans préliminaire, lui porta un coup de balai sur la tête. Puis, elle ramassa une pierre dont elle aurait cogné l'œil

m'éveiller.

Hira ne parlait pas. Des vertiges la gagnèrent.

Lentement, d'une voix éteinte, elle laissa tomber ces deux mots :

— Adieu, monsieur Borsand.

Il la quitta, la tête basse, les jambes flageolantes, et sortit du petit jardin sans détourner son regard un seul instant.

Il emportait au cœur une plaie qu'il savait désormais incurable, se disant que, cette fois du moins, il saurait trouver l'occasion de mourir.

(A Suivre.)

#### BOURSE DE PARIS

Du 18 Décembre 1894

3 0/0 . . . . .	104 40
3 0/0 amortissable . . . . .	100 77 1/2
3 1/2 . . . . .	107 40

#### M. Léon FRESCO, Chirurgien-Dentiste, N° 1, rue Beaurepaire, Saumur.

Consultations du 1<sup>er</sup> au 15 de chaque mois. Nouvelle application du plombage Bayard aux dents les plus cariées, garantissant la mastication indéfiniment.

Prix : 3 francs, soins compris  
EXTRACTION DE DENTS GRATIS

droit de la plaignante, qui, bien entendu, se serait enfuie sans riposter.

Mais la femme Charpy oppose au dire de son ennemie la version suivante : la Bedeux chassant à coups de pierres les poules de la Charpy, celle-ci intervint pour empêcher le massacre et, saisie aux cheveux par la Bedeux, aurait repoussé cette dernière qui s'est éraflé la figure avec un vieux balai dont elle voulait jouer.

Pas de témoins. Toutefois, le médecin a constaté, sur la face de la dame Bedeux, des traces d'égratignures.

#### DOUÉ-LA-FONTAINE

##### Entre frères

Lundi dernier, dans la soirée, les frères Goupil et leur mère mangeaient la soupe, lorsqu'une discussion s'éleva entre les deux messieurs à propos d'un règlement de compte. L'un prétend que l'autre lui aurait, ex abrupto, labouré la figure avec ses ongles, et le dernier retourne l'agression à son « frangin ». La mère, interrogée, nous semble avoir nettement jugé le conflit, en déclarant qu'ils sont aussi coupable l'un que l'autre et qu'ils forment une remarquable paire de gars.

#### ANGERS

Suicide. — Hier matin, vers 7 h. 1/2, M. B..., âgé de 74 ans, ex-conducteur des ponts et chaussées, demeurant rue de Paris, 163, à Angers, s'est tiré un coup de revolver à la tempe droite. La mort a été instantanée.

On ignore les causes du suicide.

#### Accident de chasse

Samedi dernier, un accident de chasse, d'une certaine gravité, est arrivé à Saint-Barthélemy.

M. Mercier, garde particulier au château de Pignerolles, commune de Saint-Barthélemy, était à la chasse et s'appretait à tirer sur des pigeons ramiers, lorsque tout à coup la culasse de son fusil éclata.

M. Mercier a eu, de cette explosion, la main gauche affreusement mutilée par les projectiles.

M. Breton, médecin au Plessis-Grammoire, qui a prodigué les premiers soins à M. Mercier, a déclaré que ses blessures étaient graves, mais il ne croit pas que l'amputation de la main soit nécessaire.

#### L'hiver

C'est le 21 décembre, ou le sait, que commence l'hiver 1894-1895. Deux jours après, la planète Jupiter arrive à sa situation d'opposition avec le soleil. Cette planète, qu'on aperçoit facilement du côté du méridien, a en ce moment un vif éclat.

#### Bulletin Météorologique du 19 Décembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 7°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 6°
Midi,	752 m/m	au-dessus 10°
Hausse,	2 m/m	
Baisse,	2 m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 4°

#### Où les goûts se rencontrent

L'un préfère la brune, et l'autre veut la blonde ;  
L'or charme celui-ci, et l'autre aime le vin ;  
Celui-là court la gloire et les honneurs enfin,  
Les savons du Congo plaisent à tout le monde.

Pierre Nix, au savonnier Victor Valsler.

Les congestions, les maux de tête, lourdeurs et maladies du sang seront toujours guéries en prenant chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. Se trouve dans toutes les pharmacies. Dépôt à Paris, pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne.

Eviter les contrefaçons :

# CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Le Gérant, L. DELAUNAY.



Le système de vendre tout Bon Marché et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins de la Glaneuse

# A LA GLANEUSE MAISON E. SABATIER 18 & 20, Rue d'Orléans, SAUMUR

Les Magasins de la Glaneuse échangent ou remboursent toute marchandise qui a cessé de plaire.

# ETRENNES

Fourrures, Manchons, Boas cols et colliers, Plumes, etc., Foulards, Cravates, Mouchoirs, Taies d'oreiller, Eventails, Mantilles et Echarpes de dentelle, Jupons, etc., etc., etc. Coupes et Coupons de Tissus noirs et couleurs pour ROBES; prix spéciaux pour Œuvre de Bienfaisance.

## OCCASIONS EXCEPTIONNELLES

### EPICERIE CENTRALE P. ANDRIEUX, 28, Rue Saint-Jean, Saumur

**ARTICLES pour NOEL**  
Fantaisies, Sucre Conserve, Sabots Guillochés, Arbres de Noël, etc., etc.  
Pâtés de Foies gras truffés, depuis 1 fr. 75 la terrine.  
1<sup>res</sup> marques.  
VINS FINS. — Champagne, Grands Mousseux, Liqueurs de marque.  
DESSERT  
PATISERIE

**HAUTE NOUVEAUTÉ  
Pour Etrennes**

Boîtes, Coffrets riches, Vannerie fine, Sacs satin, Porcelaine de luxe, Confiserie, Marrons glacés, Bonbons de chocolat, Fruits glacés.

NOTA. — Tous nos Bonbons sont de qualité extra. — Les Sacs ne portent aucun nom, sont très coquets, et ne sont pas facturés.

**MAISON DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE**

Tribunal de Commerce de Saumur

#### Faillite Bruneau

Clôture du procès-verbal de vérification des créances.

MM. les créanciers de la faillite de Bruneau, ancien boulanger à Saumur, qui n'ont pas encore fait vérifier ni affirmer leurs créances, sont invités à se rendre au Tribunal de Commerce de Saumur, le vendredi 28 décembre 1891, à 10 heures du matin, pour la clôture du procès-verbal des vérifications, après quoi, les délais déterminés par les articles 492 et 497 du Code de Commerce seront expirés à l'égard des personnes domiciliées en France.

Aux termes de l'article 503 du Code de Commerce, à défaut de comparution et affirmation dans les délais qui leur sont applicables, les défallants connus ou inconnus ne seront pas compris dans les répartitions à faire; toutefois la voie de l'opposition leur sera ouverte jusqu'à la distribution des deniers inclusivement; les frais de l'opposition demeureront toujours à leur charge.

Chaque créancier peut se faire représenter à la réunion sus-indiquée par un fondé de pouvoir muni d'une procuration enregistrée.  
Le Greffier, MORON.

#### A LOUER

PRÉSENTEMENT

#### MAISON

Située route de Rouen, 46, à la Croix-Verte,

Composée de 2 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres au 1<sup>er</sup> étage, mansarde et grenier, caves, eau de Loire.

Fraichement restaurée.

Loyer annuel, 250 fr.

S'adresser à M. DELARUE, rue de la Fidélité, 36, Saumur.

#### Au Tigre Royal

Rue du Portail-Louis, 49, SAUMUR

#### DOUBLET-PERREAU

Spécialité de fourrures pour Hommes, Dames et Enfants. — Réparations et transformations en tous genres.

Naturalisation d'animaux.

#### Carottes Fourragères

#### A VENDRE

S'adresser à M. LOYEAU, propriétaire, rue des Moulins, Saumur.

#### AVIS

Nous avons l'honneur d'informer le public que notre liquidation devant être close dans quelques jours, nous continuons la mise en vente, à prix de facture, des marchandises restant en magasin.

Articles pour étrennes

Nombreuses occasions.

L. COCHET, 20, rue du Portail-Louis.

ON DEMANDE un jeune garçon de 13 à 14 ans. Donner bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME demande un place de comptable ou donnerait des leçons de latin, de français et de dessin.

#### VIN du L' YVON

Tonique et Reconstituant

A la Coca du Pérou, à la Kola d'Afrique, au Biphosphate de chaux, préparé au vin d'Espagne.

Prix de la bout. : 3 fr.

PHARMACIE NORMANDINE

G. DESCHAMPS

Rue Saint-Jean, SAUMUR.

#### A VENDRE

Vieux Journaux

S'adresser au bureau du journal.

GROS — CONFISEUR FABRICANT — DÉTAIL

Ancienne Maison MÈNIER, TROUVE, HARDY

A. BOURDOIS, SUCC<sup>R</sup>

20, r. St-Jean, et 14, rue Cour-St-Jean Usine à vapeur, 9, r. Cour-St-Jean, à Saumur

Fabrique de Marrons glacés, à la vanille, le 1/2 kil, 2 50; double vanille, 3 f.

Bonbons, Petits Fours, Fantaisies chocolat, Dragées, Pralines et Fondants

Fantaisies pour Etrennes et Noël. Actuellement exposition.

Tous nos articles étant de notre fabrication, nous en garantissons la fraîcheur.

Quant aux prix et qualités, n'ayant pas d'intermédiaire, nous vendons meilleur marché et de qualité supérieure à tout ce qui est vendu dans les épiceries.

Toutes nos Boîtes et Sacs sont marqués au nom de la maison.

Nous vendons poids net, boîtes en plus, où brut pour net, selon le désir des clients.

#### SAVONNERIE DE MÉZY

(Seine-et-Oise)

BUREAUX A PARIS, 21, Rue Croix-des-Petits-Champs.



Savon d'Occuba

SAVON BLANC EXTRA

PUR

Exiger cette marque sur toutes les barres.



Exiger cette marque sur toutes les barres.

EN VENTE PARTOUT

SAVON D'OCCUBA

#### ETRENNES 1892

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

#### IMBERT FILS

Exposition des dernières créations

De Coffrets Bonbonnières laques, porcelaine, Vannerie fine, Carton-nages de luxe sans adresse, Bonbons de chocolats, Fondants, Dragées, Pralines, Marrons glacés et Fruits confits.

NOTA. — Tous ces produits proviennent des Fabriques réputées pour vendre ce qu'il y a de meilleur. Bon Marché sans précédent.

ARTICLES POUR ARBRES DE NOEL  
Crèches, Jésus, Rois Mages, Bûches, Sabots en chocolat et en sucre, Grande variété d'Objets de Fantaisie.

Un Billet de Tombola à tout acheteur de Bonbons ou Liqueurs, donnant droit à gagner : 1<sup>er</sup> lot, une magnifique **POUPÉE** mécanique, avec boîte à musique; 2<sup>e</sup> lot, un **LAPIN** mécanique; 3<sup>e</sup> lot, une **CORBELLE** produits du pays.

Vins Mousseux, Liqueurs ordinaires et grandes marques, Biscuits variés, Pâtés de foies gras Henry, de Strasbourg; Hafner, Deschandelliers, de Ruffec.

#### ÉPICERIE NOUVELLE

#### EXPOSITION

d'Articles Jour de Noël et Jour de l'An, Confiserie, Champagnes

LIQUEURS DE MARQUES

Fondants fins, le 1/2 kilo, depuis 1 fr. 20

Pralines, — 0 — 90

Pâtés de foies gras Deschandelliers, depuis 1 — 65

CADEAUX : Il est offert un billet de Tombola à tout acheteur de

UN FRANC de Confiserie ou Liqueurs.

GROS LOT : Une superbe **POUPÉE** mécanique.

- |  |                                      |
|--|--------------------------------------|
| 1. lot. Un objet d'Etrennes.           | 10. lot. Un litre Elixir.            |
| 2. - Un e terrine foies gras.          | 11. - Un litre Menier.               |
| 3. - Une bouteille exquis Guignolet.   | 12. - Un sac chocolat surfin         |
| 4. - Une boîte boudoir.                | 13. - Un sucre de pommes.            |
| 5. - Un sac marrons glacés.            | 14. - Une bouteille Champagne.       |
| 6. - Une caisse mandarins.             | 15. - Un exquis Guignolet.           |
| 7. - Une boîte biscuits Champagne.     | 16. - Un litre d'eau-de-vie de marc. |
| 8. - Une bouteille vin de Turquie.     | 17. - Un sac fondants surfin.        |
| 9. - Une boîte Madeleines de Commercy. | 18. - Un litre liqueur.              |

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, PARIS

56, Rue Jacob, 56,

#### LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE, 12 PAGES IN 4<sup>o</sup>

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE, AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS

Saumur, imprimerie Paul Godet.